



# *Formation des futurs généralistes en Santé Mentale*

*Synthèse de la commission éphémère de l'ISNAR-IMG*

*Mai - Juin 2018*

*Adoptée par le Conseil d'Administration à Rennes*

*8 - 10 Juin 2018*

***Administrateurs composant la Commission Ephémère (CE)***

*Laurie AMAR (Toulouse) ;  
Christiane BEDIER (Caen) ;  
Franck DILLINGER (Rennes) ;  
Camille ETESSSE (Angers) ;  
Tiphaine LEVOIR (Bordeaux) ;  
Audrey MUSANDA (Strasbourg) ;  
Nicolas OUSTRIC (Tours).*

***Membre coordonnateur de l'ISNAR-IMG***

*Marion BOUTY, Porte-Parole.*



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU STAGE DE FORMATION EN SANTÉ MENTALE</b> .....	<b>3</b>
<b>MODALITÉS</b> .....	<b>4</b>
❖ Structures formatrices.....	4
❖ Modalités Pratiques .....	4
<b>EVALUATION</b> .....	<b>5</b>
❖ Modalités d'évaluation.....	5
❖ Objectifs par stage .....	5

## **INTRODUCTION**

En Janvier 2018, à l'occasion du Congrès de l'Encéphale à Paris, Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé douze mesures d'urgence pour la psychiatrie. Elle affirmait notamment : « *Beaucoup de situations pourraient être prises en charge en Médecine Générale* » et cette proposition que « *100 % des médecins généralistes auront un stage de psychiatrie ou de santé mentale pendant leur formation. Ce stage, dont les modalités seront concertées avec les acteurs concernés, sensibilisera les professionnels aux enjeux de la santé mentale.* »

Par ailleurs, l'Arrêté du 22 septembre 2004<sup>1</sup> précisait déjà : « *Dans l'ensemble du cursus, des temps de formation à la prise en charge psychologique et psychiatrique des patients sont obligatoires. Ils sont réalisés à l'occasion de stages effectués dans les services et structures, y compris ambulatoires, agréés pour la formation des internes et habilités pour cette formation.* » Si ces modalités doivent être discutées, le constat est bien réel : de nombreux patients présenteront des troubles psychiatriques dans leur vie mais aucune formation en santé mentale n'est prévue dans la maquette de l'internat de Médecine Générale.

Ce constat rappelle aussi la place majeure du praticien de Médecine Générale à chaque niveau de la filière de soins du patient souffrant de pathologie mentale.

En effet, qu'il s'agisse d'un épisode inaugural ou de la décompensation d'une pathologie chronique, le Médecin Généraliste constitue, la plupart du temps, le médecin de premier recours.

L'ISNAR-IMG, lors de son Conseil d'Administration de Tours, en Avril 2018, s'est montrée favorable à une formation en santé mentale pour les futurs Médecins Généralistes. Le Conseil d'Administration s'est toutefois opposé à la réalisation obligatoire d'un stage d'un semestre obligatoire en psychiatrie.

**Un modèle sous forme de demi-journées de stages en structures ambulatoires de santé mentale a été plébiscité.** Une commission éphémère a été constituée pour proposer les modalités d'une formation en santé mentale.

Voici les conclusions de cette Commission Éphémère, qui ont été adoptées par le CA de Rennes en juin 2018.

## **OBJECTIFS GENERAUX DU STAGE DE FORMATION EN SANTE MENTALE**

Les objectifs définis par la Commission Ephémère sont les suivants :

- Répondre à un problème de santé publique.
- Harmoniser la formation des internes en Médecine Générale dans toutes les facultés.
- Permettre au Médecin Généraliste d'exercer son rôle de prévention et de dépistage en santé mentale de ses patients, à tous les âges de la vie.
- Maîtriser le parcours de soins en santé mentale des patients.
- Sensibiliser le futur Médecin Généraliste aux missions des interlocuteurs du réseau de santé mentale local.
- Renforcer la place du Médecin Généraliste au sein de la filière psychiatrique.

---

<sup>1</sup> [Annexe V de l'Arrêté du 22 septembre 2004 fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine](#)

## MODALITES

### ❖ Structures formatrices

Les stages seront axés sur une population spécifique : pédiatrique, gynécologique, adulte, personne âgée, selon les stages en cours de réalisation.

Les terrains de stage recevant des internes seront signataires d'une convention de stage.

- Une liste des stages sélectionnés sera mise à disposition de l'interne. Les internes seraient fléchés sur les lieux de stage en fonction de leur stage principal tout en leur permettant de démarcher eux-mêmes leurs terrains de stage. Dans ce cas des conventions simplifiées pourront être proposées.
- Les stages proposés à l'interne selon son terrain de stage principal seront à une distance raisonnable de celui-ci : même zone géographique ou département, de préférence des partenaires habituels du terrain de stage. Si son terrain de stage est trop éloigné, une solution de logement ou d'aide logistique pourra lui être proposée.
- Types de structures concernées (liste non exhaustive) : Centre MédicoPsychologique (CMP), Centre d'Action MédicoSocial Précoce (CAMSP), Centre MédicoPsychoPédagogique (CMPP), Centre de référence autisme, Protection Maternelle et Infantile (PMI), Services de Psychiatrie, Pédopsychiatrie, Santé au travail, Association d'aide/soutien psychologique, Assistant social, Psychologues libéraux, Psychogériatre, Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Services d'Addictologie, Unités Cognitivo-Comportementales (UCC), Equipe mobile de psychiatrie.

### ❖ Modalités Pratiques

La Commission Éphémère suggère qu'il serait pertinent de :

- Inclure dans le **stage praticien niveau 1** :  
des demi-journées notamment en Centre MédicoPsychologique (CMP)/Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)/Consultations d'addictologie, ...
- Inclure dans le **stage SASPAS** :  
des demi-journées notamment en CMP/CSAPA/Consultations d'addictologie, ...
- Inclure dans le **stage de Pédiatrie** :  
des demi-journées en consultation de pédopsychiatrie/Protection Maternelle et Infantile (PMI), CAMSP (Centre Action MédicoSociale Précoce), CMPP (Centre MédicoPsychoPédagogique), ...
- Inclure dans le **stage de Gynécologie** :  
des demi-journées en consultation psychiatrie orientation gynécologie/PMI, ...
- Inclure dans le **stage Urgences** :  
des demi-journées consacrées à la prise en charge des urgences psychiatriques : suivi d'un infirmier psy, ...
- Inclure dans le **stage médecine polyvalente** :  
des demi-journées notamment en CSAPA/Addictologie, ...

Le Conseil d'Administration est en accord avec une démarche de formation en santé mentale par demi-journée de stage auprès de populations différentes.

Le Conseil d'Administration souhaite toutefois poursuivre sa réflexion quant au nombre de demi-journées minimum par semestre.

Le Conseil d'Administration est en faveur d'une flexibilité, avec un possible lissage sur les six semestres des demi-journées de formation en santé mentale, plutôt que fixées par semestre.

Cette formation se ferait lors des trois premières années de la formation, que le Diplôme d'Etudes Spécialisées s'effectue en trois ou en quatre années.

## **EVALUATION**

### **❖ Modalités d'évaluation**

- Présence en stage avec attestation de l'encadrant du terrain de stage de santé mentale.
- 1 trace d'apprentissage par semestre validé ; trace écrite d'une page maximum.
- Evaluation par l'interne de la qualité de la formation de chaque terrain en fin de semestre.

### **❖ Objectifs par stage**

Liste **indicative** d'objectifs par stage :

- **Aux urgences :**
  - Détecter, évaluer et orienter un risque suicidaire.
  - Savoir mener un entretien à visée diagnostique ou d'intervention de crise.
  - Prise en charge de l'agressivité et/ou de l'agitation : communication et traitement médicamenteux et non médicamenteux.
- **Médecine adulte :**
  - Maîtriser les intrications entre maladie psychiatrique et somatique.
  - Acquérir des compétences en géro-psi-chiatrie et le soutien des aidants.
  - Dépister et prendre en charge les souffrances au travail des soignants.
- **Santé de la femme :**
  - Dépister les complications psychiatriques du post-partum.
  - Dépister et prendre en charge les violences conjugales.
  - Accompagner les patientes au décours d'une Interruption Volontaire de Grossesse.
- **Santé de l'enfant :**
  - Dépister les signes précurseurs d'un trouble du développement (TDAH, Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, troubles du spectre autistique) ou d'un trouble du comportement, dépression de l'enfant, ...
  - Dépister les situations qui nécessitent une prise en charge urgente : risque suicidaire, situation de crise, trouble du comportement alimentaire.
  - Suivi et accompagnement des enfants présentant un handicap.
  - Savoir gérer des situations délicates sur le plan médico-légal : suspicion de viol, maltraitance, ...
  - Savoir orienter selon la prise en charge : CAMSP, pédopsychiatre, PMI.
  - Savoir informer, accompagner et orienter les parents : Associations de parents, démarches MDPH, ...
  - Pouvoir organiser le suivi et la coordination en cabinet, en PMI.

- **Stages ambulatoires :**

- Rédiger un certificat d'hospitalisation sous contrainte adapté et dans les formes légales.
- Savoir aborder de manière plus systématique la question sur les troubles de l'humeur, les addictions et les troubles du comportement.
- Avoir les bases de l'entretien motivationnel et de la psychothérapie de soutien.
- Diagnostiquer et traiter un épisode dépressif caractérisé et expliquer cette prise en charge au patient.
- Connaître et utiliser les traitements les plus courants et leur surveillance (antidépresseur, antipsychotique, thymorégulateur et anxiolytique).
- Orienter le patient et collaborer avec les dispositifs de soins en psychiatrie.
- Savoir reconnaître et qualifier une insomnie.
- Connaître et repérer les premiers signes de décompensation psychotique ou de bipolarité.
- Savoir dépister, informer et traiter le patient souffrant d'un abus ou d'une dépendance simple aux substances psychoactives les plus courantes : alcool, tabac, cannabis, psychotropes et opiacés.
- Savoir dépister, informer et orienter le patient devant un comportement addictif (avec ou sans substance) complexe ou rare (moins fréquent).
- Maîtriser les intrications entre maladies somatiques et psychiatriques.
- Savoir dépister, informer et orienter le patient souffrant d'un trouble du comportement alimentaire.
- Prendre en charge les troubles psychiques liés au travail et appréhender la coordination avec la médecine du travail et la Sécurité Sociale.

